

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 241 Vœu relatif à la fusion des lignes du métro 3bis et 7bis.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la fusion des lignes 3bis et 7bis permettrait d'accroître de plus de 20 % la fréquentation cumulée de ces deux lignes de métro ;

Considérant le prolongement de la ligne 11 ;

Considérant que cette fusion viendrait utilement renforcer la qualité de l'offre en transports en commun dans des quartiers excentrés ;

Considérant que ce projet est un engagement de mandature ;

Considérant qu'il existe déjà un tunnel reliant ces deux lignes (dénommé voie des Fêtes) ;

Considérant qu'une première étude a été réalisée en 2004 par la RATP qui prévoyait la création d'une correspondance avec le pôle Magenta ;

Considérant que l'adaptation des infrastructures représenterait un investissement limité et rentable d'un point de vue économique ;

Considérant que le préalable à la fusion des lignes 3bis et 7bis est le remplacement du matériel MF88 circulant sur la 7bis ;

Considérant que ce matériel induit des coûts de fonctionnement extrêmement élevés ;

Considérant que la RATP prévoit de commander une nouvelle génération de matériel métro fer dénommé à ce jour MFX Y ;

Considérant que les premières livraisons de ce matériel pourraient intervenir dès 2020 ;

Considérant que la ligne 7bis serait prioritaire pour le déploiement de ce matériel du fait des très hauts coûts d'entretien du matériel actuel ;

Considérant que le Contrat de Plan Etat – Région d'Ile-de-France est en cours de négociation et qu'il comprendra un important volet pour les transports collectifs, et qu'il a vocation à financer des études de projets rentrant en phase de travaux à partir de 2020 ;

Sur la proposition de M^{me} Frédérique CALANDRA et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés, de M. Nicolas BONNET-OULADJ, M^{me} Raphaëlle PRIMET, M. Didier LE RESTE et des élus du Groupe Communiste - Front de Gauche, de M. Jérôme GLEIZES et des élus du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris saisisse le Préfet de Région et le Président de la Région d'Ile-de-France afin que soient inscrits dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 les crédits nécessaires à la réalisation des études préalables à l'engagement des travaux de fusion des lignes 3bis et 7bis du métro.